

## Parcours Eteignez Vos Portables

Période d'inscription : 20 septembre au 11 octobre 2019

### Contacts :

> Johana SZPIRO > 01 41 37 13 29 > [jszpiro@hauts-de-seine.fr](mailto:jszpiro@hauts-de-seine.fr)

> Clarisse ROUGIER > 01 41 91 26 83 > [crougier@hauts-de-seine.fr](mailto:crougier@hauts-de-seine.fr)

<http://www.hauts-de-seine.fr/education-jeunesse/activites-au-college/education-artistique-et-culturelle/>

### Présentation :

L'éducation artistique et culturelle est une priorité de la politique culturelle du Département au sein de la Vallée de la culture qui s'attache à promouvoir une « culture pour tous » notamment pour les scolaires et les publics les plus éloignés de la culture.

Dans ce cadre, le Département propose les parcours d'éducation artistique et culturelle « Eteignez Vos Portables ».

### Objectifs :

- **Le dispositif Eteignez Vos Portables est une école du spectateur** car il permet bien souvent de franchir pour la première fois la porte d'un lieu culturel (théâtres, salles de concert, centres d'art, musées...) et de rencontrer des artistes et leurs œuvres.
- **Le dispositif est également une école du citoyen** car il contribue à la formation et à l'émancipation du citoyen de demain, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique.

### Les parcours Eteignez Vos Portables ont vocation à :

- réunir plusieurs acteurs culturels (lieux de diffusion, lieux d'apprentissage, compagnies, équipes artistiques...)
- croiser les publics cibles du Département (collégiens et publics éloignés de la culture)
- favoriser la co-construction des parcours et la fidélisation des partenariats

- proposer deux sorties culturelles hors temps scolaire dans des lieux culturels du Département
- proposer des ateliers de pratique artistique (les collégiens bénéficient de 6h minimum d'intervention en classe et les publics éloignés bénéficient de 4h minimum d'intervention dans les structures qui les accueillent)
- proposer une restitution du travail effectué tout au long du parcours (spectacle, blog, webmagazine, vidéo, cahier de bord...)

**Bénéficiaires** : Collégiens et publics éloignés de la culture du département.

**Nombre de bénéficiaires en 2018-2019 :**

2 040 collégiens

600 participants provenant de publics éloignés de la culture

**Les modalités d'inscription :**

- **Tous les collèges du département peuvent bénéficier du dispositif** dans la limite des places disponibles.
- **Pour les professeurs, il y a deux possibilités pour participer à un parcours « Eteignez Vos Portables »** : être désigné en amont par un partenaire culturel dans le cadre d'un processus de co-construction d'un parcours ou s'inscrire en ligne à un parcours le 11 octobre à partir de 18h.
- **Dans les deux cas, les professeurs devront avoir été autorisés par leur chef d'établissement à participer au dispositif.** Cette autorisation se fait par l'intermédiaire d'un formulaire en ligne que le chef d'établissement devra compléter jusqu'au 4 octobre inclus. Lorsque, un professeur a été désigné par un partenaire culturel son nom est pré-rempli dans le formulaire.
- **Les chefs d'établissement de collèges REP/REP + pourront inscrire 3 professeurs au dispositif.**  
**Les chefs d'établissement des autres collèges pourront inscrire 2 professeurs au dispositif.**

**Calendrier :**

- **20 septembre** : mise en ligne de l'e-brochure à destination des professeurs avec l'ensemble des parcours proposés  
<http://my.hauts-de-seine.fr/eteignezVosPortables/catalogue>
- **4 octobre** : date limite pour compléter le formulaire en ligne désignant les 2 ou 3 professeurs pouvant s'inscrire au dispositif par les chefs d'établissement  
<http://my.hauts-de-seine.fr/eteignezVosPortables/etablissement>
- **11 octobre à partir de 18h : inscriptions de tous les professeurs**  
<http://my.hauts-de-seine.fr/eteignezVosPortables>
- **4 novembre** : début des interventions en classe
- **12 novembre** : début des sorties culturelles

### **Tarifs :**

- Spectacle vivant, tarif de 8 € (5,5 € pris en charge par le Département et 2,5 € pris en charge par le bénéficiaire). Pour les publics éloignés de la culture, le Département peut prendre en charge la totalité des 8 € si nécessaire.
- Patrimoine, changement de tarification dans les musées départementaux, mise en place de forfaits à 40 € pour un groupe de scolaires et à 15 € pour un groupe relevant des publics éloignés. Ce forfait est à la charge des bénéficiaires.
- Art contemporain, gratuit

La participation des bénéficiaires est directement payée aux structures culturelles partenaires.

### **Le Département prend en charge :**

- Les interventions artistiques dans les classes
- La participation aux places
- Le transport en autocar privé pour l'une des deux sorties si nécessaire.